

Élèves handicapés : les AESH en quête d'un statut

En moyenne, un ou une AESH touche 760 € par mois pour aider un élève handicapé à s'intégrer dans une école dite ordinaire. « **Un tel salaire, pour 24 heures de présence dans la classe, au côté de l'élève, ne suffit pas pour vivre**, constate Jérôme Adell, secrétaire départemental du syndicat FSU. **Beaucoup d'accompagnants doivent trouver un autre travail, quand ils ne touchent pas le RSA... Ce personnel, précaire, dont le statut est soumis à renouvellement tous les ans, a droit à un vrai statut de fonctionnaire.** »

Plusieurs dizaines d'AESH ont pique-niqué, jeudi midi, devant la préfecture du Calvados à Caen, afin de rappeler leurs revendications, déjà maintes fois énoncées. Des parents d'élèves concernés les ont rejoints. « **L'Éducation nationale affiche sa volonté d'intégrer des enfants handicapés dans des classes ordinaires. Mais, les moyens, derrière, ne suivent pas.** »



Les manifestants ont pique-niqué, jeudi midi, sous les fenêtres de la préfecture à Caen. Ouest-France